

Tutélaire : entrée en négociation exclusive pour l'acquisition de Solucia PJ et Judicial (groupe APRIL)

La mutuelle Tutélaire indique avoir formé un consortium avec le management des sociétés Solucia PJ et Judicial en vue du rachat de 100 % du capital de ces sociétés au groupe APRIL.

Le consortium est entré en négociation exclusive avec groupe APRIL.

En se portant actionnaire majoritaire des sociétés Solucia PJ et Judicial, reconnues pour leur sérieux et leur expertise, Tutélaire réalisera une opération de croissance externe dans le domaine de la protection juridique, identifié comme un prolongement logique de son activité de prévoyance. Cette acquisition s'inscrit dans la continuité de la stratégie de développement de la mutuelle Tutélaire tant sur les marchés des particuliers que sur celui des mutuelles et assureurs mutualistes.

Le projet de reprise est mené conjointement par Tutélaire et le management de Solucia PJ et Judicial. Il est motivé par la volonté de l'ensemble des acquéreurs de créer des synergies qui contribueront au développement des sociétés Solucia PJ et Judicial, que Tutélaire entend accompagner, ainsi qu'à celui de la mutuelle.

La conclusion des accords définitifs pourra intervenir à l'issue des procédures d'information et de consultation en matière sociale au sein des sociétés Solucia PJ et Judicial. Elle reste subordonnée à l'obtention de l'autorisation préalable de l'ACPR pour la cession de Solucia. La cession des sociétés devrait intervenir au premier trimestre 2020.

Contact

- Presse
Delphine Mussard : +33 06 83 64 69 52

Siège social :
45 rue Eugène Oudiné
75013 Paris
Fax : 01 44 23 95 67
www.tutelaire.fr

À propos de Tutélaire : Fondée en 1907, Tutélaire est une mutuelle prévoyance experte de l'assurance dépendance. Elle conçoit, garantit et distribue ses contrats auprès de ses 400 000 adhérents. Elle a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 69 millions d'euros.

